Préfiguration de l'Agence française pour la biodiversité

Proposition de processus

pour la mutualisation des équipes de terrain avec l'ONCFS

11 mai 2015

La constitution des équipes de terrain de la future Agence française pour la biodiversité ne pourra pas se faire sans compter sur un partenariat étroit avec l'ONCFS, que l'on nomme dans la présente note « mutualisation » sans préjuger néanmoins de la forme qu'elle prendra. La création de l'AFB est prévue au 1^{er} janvier 2016, la préfiguration doit d'ici là établir de la façon la plus complète possible l'organisation cible de la future agence. Cela comprend notamment les partenariats qu'elle devra tisser avec les autres établissements publics.

Le champ est ici limité à la question des équipes de terrain qui rempliront les missions régaliennes pour l'AFB et de gestion d'espaces naturels protégés (principalement les parcs naturels marins pour l'instant). Ces missions recouvriront principalement la police, l'expertise technique et la collecte de données.

Il est proposé un travail par étape :

- La définition d'un cahier des charges des missions que devrait remplir l'AFB au niveau du terrain par l'équipe de préfiguration d'ici fin juin (par le groupe de travail police de la préfiguration, dont le mandat est à étendre en conséquence);
- Le recours à une mission du CGEDD pour étudier l'association des missions AFB et des missions ONCFS et proposer des schémas d'organisation, en ayant recours à des enquêtes auprès des personnels des établissements concernés et des services déconcentrés ; rendu attendu fin 2015 ;
- Une présentation des conclusions aux comités techniques des deux établissements début 2016 :
- Un schéma de mutualisation à présenter aux conseils d'administration de l'ONCFS et de l'AFB début 2016 ;
- Une phase de négociation au premier semestre 2016 entre les deux établissements pour établir la forme juridique de la mutualisation, les modalités de fonctionnement et les nouveaux organigrammes ;
- Une phase de réorganisation au deuxième semestre 2016;
- Une mise en place au 1er janvier 2017.

Un comité de pilotage suivra les travaux du CGEDD qui sera constitué de la façon suivante : 2 DEB, 1 DREAL, 1 DDT, 3 ONCFS, 2 ONEMA, 1 AAMP, 1 PNx. Il sera présidé par Alain NEVEU, du secrétariat général, et le secrétariat technique sera assuré par Laurent GERMAIN, chargé de mission auprès du préfigurateur.